



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques
Pôle Coordination - Environnement
Cellule Développement Durable**

Gap, le **01 JUL. 2025**

Avis d'enquête publique

Commune de Remollon

Projet de parc solaire photovoltaïque lieu-dit « Les Graves »

Par arrêté n° 2025-DPP-CDD-35 du **01 JUL. 2025** a été prescrite une enquête publique unique relative aux demandes de permis de construire, d'autorisation environnementale et de mise en compatibilité du PLU pour la création d'un parc solaire photovoltaïque de 4 Mwc, lieu-dit « Les Graves » sur le territoire de la commune de Remollon, déposés par la SARL GDSOL 87, d'une durée de 33 jours, du lundi 28 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 inclus.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de :

- M. Guillaume CASTELLAZZI responsable développement, Générale du Solaire – ZAC Via Domitia – 210 Rue de la Roussataïo -34740 VENDARGUES - Tel : 06 25 46 59 58 - courriel : guillaume.castellazzi@gdsolaire.com
- Mairie de Remollon – 2 Rue des Templiers – 05190 REMOLLON – Tel : 04 92 54 62 98 – courriel : mairie.remollon@gmail.com

Mme Carine CNUdde, secrétaire médicale, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 24 juin 2025.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comportant notamment la demande de permis de construire, la demande d'autorisation environnementale et la demande de mise en compatibilité du PLU nécessaires au projet, les avis du Conseil National de la Protection de la Nature et l'avis de l'autorité environnementale pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de Remollon soit le lundi de 8h00 à 10h00, le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 15h00 à 17h00 ou sur le site internet de la Préfecture : www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique Actions de l'État → Environnement, bruit, risques naturels et technologiques → Enquêtes publiques → Enquêtes environnementales).

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes 28, rue Saint-Arey – 05011 Gap Cedex, tous les jours de 9 h à 11 h 30 à l'effet de consulter cette version dématérialisée.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles, pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Remollon aux heures d'ouverture de la mairie : le lundi de 8h00 à 12h00, le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 15h00 à 17h00,
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie- 2 Rue des Templiers -05190 REMOLLON,
- les adresser par voie électronique à l'adresse suivante: pref-parcsolaire-remollon@hautes-alpes.gouv.fr.

Le public pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siégera en Mairie de Remollon :

- Le lundi 28 juillet 2025 de 09h00 à 12h00,
- Le jeudi 14 août 2025 de 09h00 à 12h00,
- Le vendredi 29 août de 14h00 à 17h00.

En raison de l'enquête publique, les heures d'ouverture habituelles de la mairie de Remollon seront modifiées exceptionnellement les 3 jours indiqués ci-dessus.

A l'issue de cette enquête unique, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Remollon et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques- cellule développement durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

Le Préfet des Hautes-Alpes se prononcera sur les demandes de permis de construire et la demande d'autorisation environnementale nécessaires au projet à la suite de cette enquête publique unique.

Le maire de la commune de Remollon se prononcera sur la demande de mise en compatibilité nécessaire au projet à la suite de cette enquête publique unique.

Le Préfet,

~~Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes~~

Benoit ROCHAS